

RECONNAÎTRE  
NOTRE MÉTIER.  
MAINTENANT !

CARTE PÉTITION

à signer massivement

pages 7 et 8

>> SPÉCIAL  
ASH SECOND DEGRÉ  
(SEGPA - ULIS...)

SNUipp



SNUipp - FSU

n° 106 - Novembre 2013

infos

ÉDITO

## NOUS MOBILISER *pour nos droits et notre métier*

L'ISAE, C'EST  
POUR TOUS LES PE !

RECONNAÎTRE  
NOTRE MÉTIER.  
MAINTENANT !



SNUipp - FSU

Le gouvernement a fait de l'école sa priorité nationale. Mais pour les enseignants de SEGPA, d'EREA, d'ULIS et de classes relais, cette priorité est loin d'être visible. Aucune avancée sur le temps hebdomadaire de travail qui reste à 21 heures, ni sur la problématique des heures de synthèse qui diminuent dans certaines académies. Vient s'ajouter à cela leur mise à l'écart de l'ISAE, l'indemnité de 400 euros versée aux enseignants des écoles, démontrant un manque de reconnaissance, ce qui accroît le sentiment légitime d'être totalement ignoré. Les enseignants spécialisés ne sont pas quantité négligeable. Leur rôle dans les collèges et EREA est incontournable pour la prise en charge de la grande difficulté scolaire. Aujourd'hui, le devenir même des structures se trouve fortement interrogé par la création d'un nouveau cycle CM1-CM2-6<sup>ème</sup>, sans qu'aucune réflexion ne soit menée sur l'orientation des élèves en 6<sup>ème</sup> SEGPA. Il est donc nécessaire de se mobiliser pour défendre les structures et l'identité professionnelle des enseignants spécialisés dans les établissements. Dès maintenant, il faut signer et faire signer la carte pétition au dos de ce bulletin, pour que l'ISAE soit versée à tous.

## CIRCULAIRE DE RENTRÉE :

*les SEGPA répondent en tout point aux objectifs de la circulaire de rentrée, et pourtant...*

Alors même que la circulaire de rentrée met en avant des priorités correspondant explicitement aux missions des classes de SEGPA, ces structures ne sont pas citées.

### Les priorités du ministère sont pourtant claires :

- Réduction du décrochage scolaire par la proposition de solutions innovantes et adaptées à la difficulté de l'élève
- Redonner le goût à l'école
- Construire des parcours individuels d'information, d'orientation et de découverte professionnelle
- Proposer des réponses pédagogiques différenciées
- Mise en place d'actions éducatives
- Lutter contre l'absentéisme scolaire par le travail avec les familles

Ainsi la circulaire n° 2009-060 du 24-4-2009 qui fixe les missions des SEGPA indique bien que « Les élèves de SEGPA bénéficient, tout au long de leur cursus, d'un suivi individualisé dans le cadre du projet individuel de formation », que « l'adaptation des enseignements dispensés aux élèves passe par l'aménagement des situations, des supports et des rythmes d'apprentissage, par l'ajustement des démarches péda-

gogiques et des approches didactiques. Cette adaptation favorisant les pratiques de différenciation et d'individualisation pédagogique ».

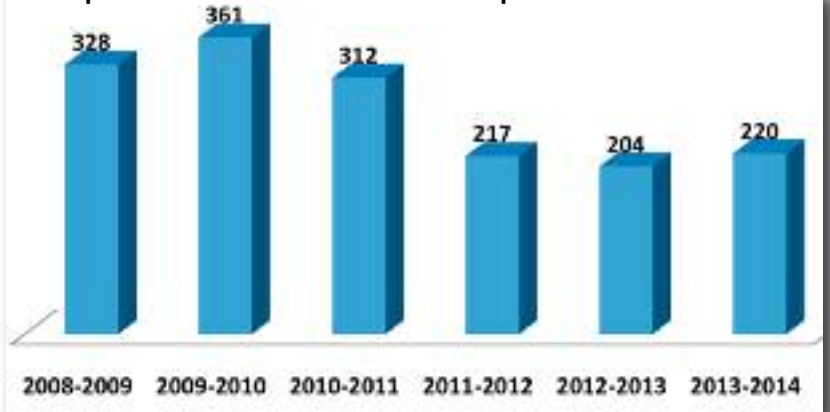
On peut donc dire que les SEGPA répondent pleinement aux priorités. Il suffirait désormais de prendre en considération ce travail, et d'affirmer l'importance du rôle joué par nos SEGPA dans le paysage scolaire des établissements du 2<sup>nd</sup> degré.



## Une formation à revoir

Les SEGPA sont régies par des textes qui permettent de garantir une réelle prise en charge des élèves en grande difficulté scolaire dans le cadre de structures adaptées. C'est ce qui fait sa singularité et garantit une intervention de qualité auprès de ce public qui en a grandement besoin. Aussi les enseignants de SEGPA doivent-ils pouvoir retrouver le bénéfice d'une formation CAPA-SH de qualité qui permette de s'engager sereinement dans la fonction. Ainsi l'alternance lors de l'année de formation doit-elle être repensée car elle ne permet pas aujourd'hui les meilleures conditions de formation. Les besoins de départs en formation sont toujours croissants mais l'offre ne suit pas, le ministère doit envoyer un signe fort en ce sens s'il veut poursuivre et accroître la prise en charge des élèves en grande difficulté scolaire.

### Départs en formation CAPASH option F



## SOMMAIRE

- Page 2 : Analyse de la circulaire de rentrée
- Page 3 : Echos des départements..
- Page 4 : Directeurs de SEGPA : une situation alarmante
- Page 5 : Education prioritaire ; Se syndiquer.
- Page 6 : Entretien avec Julie Chupin
- Page 7 : A lire ; Carte ISAE...
- Page 8 : l'IASE, c'est pour tous les PE !

Ce journal a été réalisé par :  
Agnès Duguet, Serge Bontoux, Sylvian Mary,  
Bernard Valin.

**SNUipp** *infos*, publication nationale mensuelle  
du Syndicat National Unitaire des Instituteurs,  
professeurs des écoles et Pegg, 128 Bd Blanqui,  
75013 Paris  
Tél 01.44.79.50.00  
email : [snuipp@snuipp.fr](mailto:snuipp@snuipp.fr)  
Imprimé par nos soins -  
Prix du numéro : 0,80 €  
**CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244**  
Directeur de publication : Michel Sévenier

## ACADÉMIE DE NANTES

### audience au rectorat

Une délégation de directeurs/trices de SEGPA de l'académie de Nantes, avec le SNUipp-FSU et le SE-UNSA, a été reçue le 5 juillet 2013 au rectorat. Cette audience a été demandée car trop d'incertitudes pèsent sur le devenir des directeurs/trices de SEGPA. Parmi les nombreuses interrogations énoncées, les plus pesantes sont : absence de pilotage des EGPA et évolution de la fonction de Directeurs/trices Adjointes Chargé-es de SEGPA (DDEEAS, carrière). La délégation a aussi insisté sur la nécessité de mettre à plat les nombreux dysfonctionnements et les nombreuses différences et disparités entre département (fonctionnement CDOA, présence d'un coordonnateur, tenue des plénières, absence de Directeur Adjoint Chargé de Segpa...)

Le rectorat s'est engagé à mettre en place un groupe de travail inter-académique, où seront nécessairement représentés les DASEN des 5 départements dès le début de l'année scolaire 2013. Ce groupe de travail devrait se réunir dans les prochaines semaines. Une journée spécifique DACS pourrait être rajoutée dans le Plan Académique de Formation. Pour poursuivre le travail commencé, les DACS se sont de nouveau rencontrés le 10 octobre.



## DANS LE JURA

### situation des Ulis

Fin d'année scolaire 2012/2013, des collègues en charge d'Ulis dans le département nous alertent sur une augmentation anormale de leurs futurs effectifs : 13 inscrits pour une Ulis, 17 puis finalement 13 pour une autre (les 5 élèves ont été répartis entretemps dans d'autres Ulis du département, loin de leur domicile)...

Après un rapide tour de la situation, 8 Ulis sur les 14 du département ont 12, voire 13 élèves. Cela fait déjà plusieurs années que les collègues fonctionnent avec 12 élèves et pour certains les effectifs augmentent encore cette année.

Pourtant, la circulaire du 18 juin 2010 concernant les dispositifs collectifs au sein d'un établissement du second degré indique « qu'il est souhaitable que le nombre d'élèves scolarisés au titre d'une Ulis ne dépasse pas dix. » Certes, le terme « souhaitable » laisse la porte ouverte à des effectifs supérieurs à la marge, ce qui nous avait inquiété en 2010, mais les conditions de scolarisation s'en ressentent immédiatement. Les collègues se retrouvent, en effet, face à une grande difficulté quand il s'agit de mettre en place les inclusions et d'organiser le travail en classe. Ne disposant que d'une AVS-co, l'inclusion des élèves dans les matières qui nécessitent des prises de note et une forte médiation de l'AVS, devient très difficile voire impossible.

La faute à un manque de place dans les IME du département ! Des élèves (150) ont reçu une notification en IME de la part de la MDPH. Mais les effectifs des IME étant au maximum, les élèves sont maintenus en CLIS, en Ulis ou en classe ordinaire une année supplémentaire alors qu'ils ont besoin de la prise en charge globale offerte par les IME. Les 25 créations de places en SESSAD de cette année ne remplaceront pas la prise en charge en établissement.

Dans ces conditions, parler d'inclusion est non seulement un trompe l'œil pour les familles mais risque aussi de générer de la souffrance chez les jeunes. Sans parler des économies budgétaires que ce dysfonctionnement occasionne !

## EN SEINE ET MARNE

### les coordonnateurs d'ULIS avec le SNUipp gagnent 6 ouvertures de postes

Après une année de lutte, d'actions, de pétitions (800 signatures), d'audiences auprès de la DASEN, les collègues ont fini par gagner des ouvertures de postes pour tenter de désengorger les ULIS de Seine et Marne. La règle de 12 minimum par ULIS était devenue monnaie courante dans ce département. La complexité du territoire, la baisse de la présence de l'éducation nationale dans les institutions spécialisées et la volonté des familles de permettre à leur enfant d'intégrer des collèges ordinaires ont fait exploser les chiffres des ULIS. Les coordonnateurs, pour une part jeunes et inexpérimentés, ont dû faire face à des situations catastrophiques pour les jeunes et leurs familles, avec des effectifs à 12 ou 14. Et cela dans des collèges aux effectifs aussi surchargés ! Hélas, les collègues devront poursuivre leur mobilisation cette année encore, car les 6 postes ne suffisent déjà plus. Les effectifs enflent à nouveau et les listes d'attentes continuent de s'allonger.

**Pour le SNUipp-FSU, il est urgent de ne pas dépasser les 10 élèves par classe dans les Ulis !**

## ACADÉMIE DE CAEN

### un livre blanc de l'ASH

Depuis plus de 10 ans, le SNUipp-FSU du Calvados organise un colloque ASH à destination des collègues spécialisés de l'académie de Caen.

Ce rendez-vous est désormais traditionnel et incontournable : 200 collègues environ y participent chaque année. Serge Boimare, Laurent Lescouarc'h, André Philip, Philippe Mazereau, Jean Houssaye, Jean-Jacques Guillarmé, Wilfried Lignier, Stanislas Morel... et bien d'autres se sont ainsi succédés ces dix dernières années à la plus grande satisfaction de nos collègues.

Le colloque 2013 a pris une tournure revendicative inédite puisqu'il a trouvé des prolongements dans la rédaction d'un « **livre blanc de l'ASH dans l'académie de Caen** »\*. En 45 pages y sont détaillés les points noirs de la scolarisation des élèves en situation de handicap et des élèves en grande difficulté scolaire. Manque de moyens, effectifs pléthoriques atteignant les 20 élèves en ULIS, généralisation des double-niveaux en SEGPA, manque de places en CLIS, conventionnement laborieux des établissements spécialisés, absence de retour des RASED, transports problématiques... sont quelques-uns des griefs pointés par les 200 collègues qui ont participé à sa rédaction dans le cadre de stages nombreux et réguliers.

Au cours de plusieurs rassemblements médiatiques très suivis, le « **livre blanc** » a été remis aux instances rectorales, aux parlementaires, aux conseils généraux et bien sûr envoyé au Ministre de l'Éducation Nationale.

En cette rentrée, la Basse-Normandie reste plus que jamais mobilisée : sur la base des revendications du livre blanc, des CTSD extraordinaires « **ASH** » ont été sollicités. Ils se réuniront en novembre pour faire le bilan spécifiquement « **ASH** » de cette rentrée... et serviront d'appui à de nouvelles mobilisations pour qu'enfin la scolarisation des élèves en grande difficulté scolaire et celle des élèves en situation de handicap deviennent de grandes priorités nationales pour permettre la réussite de tous les élèves.

\* [http://14.snuipp.fr/IMG/pdf/livre\\_blanc2.pdf](http://14.snuipp.fr/IMG/pdf/livre_blanc2.pdf)

## DIRECTEURS DE SEGPA *une situation alarmante*

**Les directeurs de SEGPA jouent un rôle déterminant au sein des établissements du second degré. Pourtant leurs conditions d'exercice ne cessent de se dégrader : la charge de travail augmente, les suivis individualisés deviennent plus complexes et les exigences hiérarchiques se font toujours plus pressantes pour pallier au manque de moyens.**

La situation dans certains départements est alarmante, la volonté de ne pas mettre des directeurs sur certains postes, notamment les directions d'établissements spécialisés, et la remise en cause des « *Nécessité Absolue de Service* » pour les logements des directeurs de SEGPA interrogent sur l'avenir de cette fonction.

Les connaissances et les compétences des directeurs de SEGPA sont un atout important pour accompagner les élèves en grande difficulté scolaire. Cette reconnaissance du terrain ne semble malheureusement pas la même du côté de l'institution. La fonction de direction spécifique devra faire partie des prochaines discussions ministérielles sur les SEGPA. Le SNUipp portera l'exigence d'une formation spécifique diplômante et reconnue à poursuivre de la formation spécifique, diplômante, reconnue et des départs en stage fortement réabondés. La question du périmètre DDEEAS, qui dans les faits ne permet plus d'accéder aux directions d'établissements spécialisés doit être reposée : comment permettre une meilleure coopération entre les établissements et services médico-sociaux et l'Éducation Nationale, comme le préconisent les textes, sans directrices ou directeurs issus de ses rangs ?

Dans les collèges la directrice ou le directeur de la SEGPA a toute sa place dans l'équipe de direction de l'établissement et doit naturellement bénéficier de la reconnaissance financière et matérielle de la fonction.

Une spécificité et une spécialité qui doivent être reconnues ! Les élus CCPA dans chaque académie font des déclarations et agissent dans ce sens auprès des instances. Dans chaque CTSD ils font avancer la connaissance du métier et la défense des droits des directeurs de SEGPA.

### LE SNUIPP-FSU *présent partout*



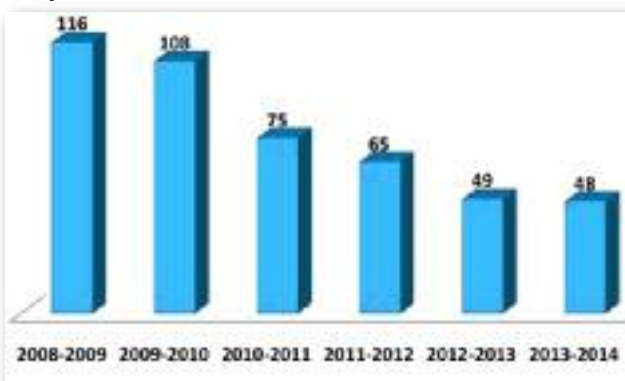
Le SNUipp-FSU a des élu-es dans l'ensemble des organismes paritaires départementaux, académiques ou nationaux.

- Le SNUipp-FSU a des élus dans les Commissions Consultatives Paritaires Académiques (CCPA) traitant des Directeurs/trices de SEGPA et d'EREA, des directeurs/trices d'écoles d'application, mais également au CNED ainsi que dans les commissions académiques des auxiliaires de vie scolaire et assistant-es d'éducation.

- Il est présent dans les commissions administratives paritaires départementales (CAPD) et commission administrative paritaire nationale (CAPN) pour les instituteurs et professeurs des écoles - Commissions administratives paritaires des PEGC. Les délégués du personnel veillent à la transparence et à la régularité des opérations administratives qui touchent à la carrière des personnels.

Dans la FSU, le SNUipp-FSU a des représentant-es au niveau des Comités Techniques Ministériels, Académiques et Spécifiques Départementaux, ces derniers traitent notamment des questions touchant à la carte scolaire. Il siège aussi dans de nombreux organismes touchant à la vie des établissements scolaires, au fonctionnement de l'école, aux conditions de travail de ses personnels, notamment : les Commissions d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, les Comités des Oeuvres Sociales, l'Observatoire de la Sécurité des établissements, le Conseil Supérieur de l'éducation, le Conseil Commun à la Fonction Publique...

### Départs en formation DDEEAS



### ÊTRE OFFENSIF ET SE FAIRE ENTENDRE

La SEGPA montre chaque jour sa spécificité dans l'accompagnement des élèves en grande difficulté scolaire. Elle ne saurait être une variable comptable d'ajustement des effectifs, ni un palliatif aux manques de structures éducatives. Les textes en vigueur doivent être respectés (recrutement des élèves en grande difficulté scolaire, effectifs). Des effectifs à 16 maximum, voire 14 dans les collèges sensibles sont une nécessité pour assurer un suivi efficace.

A chaque création ou rénovation de collège, il faut interroger et porter la création de SEGPA. La présence des directeurs de SEGPA dans les commissions de recrutement doit permettre de ne pas léser les élèves en situation de réelles difficultés scolaires. La prise en charge de la grande difficulté scolaire nécessite une certaine souplesse et de nouveaux moyens horaires doivent y contribuer.





## ÉDUCATION PRIORITAIRE :

### *Refonder l'éducation prioritaire : une urgence !*

L'éducation prioritaire fait partie des premiers chantiers ouverts par le ministère de l'Éducation nationale. Pour la FSU, c'est une condition nécessaire à la refondation de l'école.

Le débat sur l'éducation prioritaire n'aurait pas lieu d'être, si le système éducatif était véritablement démocratisé, si la réussite de tous, avec les mêmes ambitions pour chacun, était assurée et s'appuyait sur une réelle mixité sociale et scolaire, dans une société plus égalitaire, plus juste... Mais notre école n'en est pas là, loin s'en faut. Sa massification ne s'est pas traduite par une véritable démocratisation. En France plus qu'ailleurs, l'échec scolaire touche beaucoup d'élèves, et particulièrement ceux des milieux socialement défavorisés.

Dans un tel contexte, l'éducation prioritaire reste une nécessité et doit être relancée. « Donner plus à ceux qui ont le moins » : si le projet généreux de 1981 n'a jamais vraiment réussi à combler les écarts de réussite scolaire entre les ZEP et les zones plus favorisées, il a permis, dans un contexte de crise sociale et scolaire, d'éviter un effondrement des résultats des élèves.

Les dernières réformes de l'éducation prioritaire ont surtout consisté à empiler les dispositifs tout en réduisant le périmètre de ces zones ou leur nombre. La création des RAR puis des ECLAIR a transformé le dispositif initial, en limitant les ambitions au seul socle, en introduisant des hiérarchies intermédiaires et en mettant en cause les statuts des personnels dans le second degré, pendant que les RRS n'étaient plus soutenus par une politique nationale.

Le dispositif ECLAIR et ses fondements, rejetés par les personnels et les syndicats, doivent être clairement et définitivement abandonnés.

Car c'est bien une nouvelle politique de l'éducation prioritaire qu'il faut construire. Définition des secteurs, publics scolarisés, conditions d'enseignement, travail en équipe, relations avec les parents, formation, conditions de travail... autant de thèmes à traiter, qui doivent conduire à des propositions, des décisions et des mesures concrètes. Cela nécessitera aussi un budget ambitieux si on veut améliorer le quotidien dès les premières années de scolarisation.

Malgré un calendrier précipité et des modalités contraignantes dont le ministère porte la responsabilité, les assises de l'éducation prioritaire doivent permettre à l'ensemble des personnels exerçant dans les réseaux d'exprimer leurs points de vue et leurs revendications pour une refondation ambitieuse, permettant la réussite de tous les élèves dans tous les territoires.

Aucune relance ambitieuse de l'éducation prioritaire ne se fera sans les acteurs de l'éducation.



Un 4 pages de la FSU disponible sur le site de la FSU :

[http://fsu.fr/IMG/doc/doc\\_diff\\_131007\\_fsu\\_ep\\_4\\_pages.doc](http://fsu.fr/IMG/doc/doc_diff_131007_fsu_ep_4_pages.doc)

### La FSU donne la parole aux personnels de l'Éducation !

Le ministère a lancé un chantier sur l'éducation prioritaire avec des assises académiques en novembre préparées par « une demi-journée de concertation organisée dans chacun des réseaux ».

Pour la FSU, il est très important d'associer l'ensemble des acteurs à cette réflexion pour une relance ambitieuse de l'éducation prioritaire. Les résultats de cette enquête seront rendus publics en décembre.

## SE SYNDIQUER

*c'est être plus forts, efficaces et constructifs ensemble pour défendre l'école, les droits de tous et de chacun.*

POUR MON MÉTIER,  
POUR MOI  
POUR L'ÉCOLE

Vous syndiquer  
au SNUipp-FSU?

<http://adherer.snuipp.fr/sections>

60% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt !

SNUipp-FSU

Pour défendre l'école et ses enseignants, agir pour la réussite de tous les élèves, se syndiquer c'est aussi un moyen de se sentir moins seul, dans une profession difficile, dans une société où l'individualisme prime si souvent sur la solidarité.

Au SNUipp-FSU, nous tentons de construire un syndicat différent, qui bouge avec la société. Un syndicalisme de terrain et de transformation sociale, ouvert, qui fonde son activité sur la participation du plus grand nombre. Un syndicalisme qui a fait de la transformation de l'École l'une de ses priorités.

Le syndicat ne vit que des cotisations de ses syndiqués pour informer, pour défendre les personnels tant individuellement que collectivement.

<http://www.snuipp.fr/Se-syndiquer-c-est-utile>

# « Échec scolaire : la grande peur »

Entretien avec



**Julie Chupin**  
Ancienne journaliste du Monde de l'éducation, actuellement directrice de cabinet à la région Limousin.

**Quelles sont les raisons qui ont motivé la rédaction de votre ouvrage ?**

A l'origine, les éditions Autrement souhaitaient explorer la thématique du décrochage à destination des parents. Ce terme à la mode, récurrent dans les médias et les discours politiques souffre d'un manque de définition stabilisée. Le décrochage est d'abord un processus de désaffiliation progressive avec le système scolaire et les savoirs. La « rupture d'école » intervient différemment selon les individus. Elle dépend aussi de son environnement, de son entourage et de sa personnalité. L'idée de ce guide est de préciser ce qu'est le décrochage – sans alarmisme inutile – en présentant aussi les solutions existantes en termes de raccrochage, tout cela en lien avec mon travail dans une région, collectivité concernée par la prise en charge des jeunes sortis du système scolaire sans qualification.

**Vous insistez beaucoup sur la notion de décrochage scolaire. L'échec scolaire entraîne-t-il systématiquement le décrochage ? et réciproquement ?**

Le fait de décrocher et de tourner le dos à l'école n'intervient pas du jour au lendemain. C'est la somme de petites mésaventures scolaires – ennui, mauvaises notes, absentéisme, exclusion, problème d'orientation – qui mis bout à bout construisent le décrochage. L'échec – s'il n'est pas pris en compte au plus tôt dans la trajectoire de l'enfant – provoquera au mieux un dégoût pour les apprentissages, au pire un rejet. C'est cette spirale qu'il faut prévenir. En ce sens le décrochage peut être considéré comme une modalité ultime et radicale de l'échec scolaire.

**Quels sont, pour vous, les facteurs de l'échec scolaire, endogènes et exogènes à l'école ?**

Les critères internes sont relativement connus et une absence d'individualisation face à l'enfant, une méconnaissance de ses mécanismes cognitifs et de ses rythmes, des classes trop chargées, une évaluation mal maîtrisée, des enseignants peu formés aux publics difficiles, une orientation par défaut... Mais, il existe aussi des facteurs extérieurs à l'école, davantage liés à la psychologie de l'adolescent ou à son contexte de vie. J'évoque dans cet ouvrage les travaux du pédopsychiatre Patrice Huerre ou encore ceux de Gilbert Longhy, fondateur du lycée du temps choisi à Paris. Il faut rappeler le droit de tous les enfants à la « parenthèse chagrin » quand leurs parents divorcent, quand une petite sœur tombe malade...

**Vous citez un grand nombre d'expériences et de dispositifs qui ont tous comme objectif majeur de faire réussir les jeunes. Quelles sont à votre avis les pistes à privilégier ?**

Encore une fois, la meilleure façon pour réussir un parcours sans accroche est de prévenir les difficultés lorsqu'elles se présentent. Un grand nombre de jeunes dit décrocheurs ont besoin d'expérimenter l'échec pour rebondir. C'est un point sur lequel s'accordent les spécialistes de la question. Pour raccrocher, il faut la rencontre d'une volonté et celle d'un projet. Si le jeune n'est pas mûr rien ne se passera. Mais lorsqu'il est prêt, la puissance publique doit être en capacité de l'accompagner immédiatement au risque de le perdre à nouveau pour longtemps.

**Comment associer les familles ?**

C'est une question primordiale. Souvent le décrochage – entendu comme un processus lent et invisible – pourrait être évité par le dialogue et le partage d'information. Bien des parents fuient l'école car ils y ont eux-mêmes de mauvais souvenirs. Pour autant, je ne crois pas qu'il existe des familles totalement démissionnaires se désintéressant de la réussite et de l'avenir de leur enfant. Il existe des associations et des professionnels ad-hoc servant de passerelles entre le monde privé de la famille et celui de l'école. Tout l'enjeu est de les connaître et de savoir les actionner.

**Pour autant la corrélation entre échec scolaire et milieu populaire reste toujours importante. (75 % des élèves de SEGPA sont issus de milieu populaire (CSP défavorisées) et ce taux ne baisse pas depuis des années). Sur quels leviers agir pour faire baisser ce taux ?**

Là encore, il faut cultiver la solidarité et le recours par exemple les aux associations d'éducation populaire. Je fais référence à l'engagement de l'Association des étudiants pour ville (AFEV) emblématique à mon sens de ce que l'on peut mettre en place en termes de suivi des jeunes issus de milieux populaires et de leur famille. Il s'agit de créer des binômes étudiant/jeunes repérés comme en difficulté pour un suivi de ces derniers tout au long de l'année y compris dans leurs loisirs et dans la découverte de leur environnement. Une relation de confiance peut se mettre en place et favoriser un climat positif autour de l'école et de l'étude. C'est important pour l'enfant, pour la famille.

**Comment les enseignants vous faites le postulat que les jeunes peuvent tous réussir. Comment renforcer cet optimisme ?**

C'est la philosophie qui devrait être celle, en toute saison, des professionnels de l'éducation. Comment travailler à l'émancipation des jeunes générations sans croire à leur talent et à leur réussite ? J'ai en mémoire les propos d'un enseignant d'EPS qui dans un précédent livre consacré à l'innovation à l'école expliquait \*. « Si nous ne croyons pas que ceux à qui nous enseignons vont pouvoir rapidement prendre les clés du monde, il faut changer de métier. »

\* Quand l'école innove, édition Autrement, Julie Chupin et Aurélie Sobocinski, sept 2009



## À LIRE :

### *Nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation n°61*

Le numéro 61 parle de « *Dispositifs innovants de l'école inclusive* ». Un article d'Alexandre Ployé sur l'inclusion en ULIS indique comment les enseignants, selon la place institutionnelle qu'ils occupent et leur histoire singulière, conçoivent les besoins d'apprentissage des élèves en situation de handicap. Un autre de Brigitte Marin décrit les usages et les effets des pédagogies innovantes et outils numériques sur les apprentissages et la construction des savoirs en classe de SEGPA.



## IL FAUT VOIR GRAND POUR LES ENFANTS

LES ENSEIGNANTS, ACTEURS DE LA TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE



## 13<sup>ÈME</sup> UNIVERSITÉ D'AUTOMNE DU SNUIPP : un numéro spécial de Fenêtres sur Cours



350 enseignants des écoles, 25 chercheurs, une équipe de 50 organisateurs : nous étions plus de 400 réunis pendant trois jours à Port Leucate, sur le littoral méditerranéen, pour l'Université d'automne du SNUipp-FSU.

Cette 13<sup>ème</sup> édition, organisée en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement et la MGEN a pris un relief particulier en ces temps de « priorité au primaire » affichée par la rue de Grenelle, de chantiers de réflexion ouverts sur les programmes, l'éducation prioritaire...

Une publication envoyée en nombre... Si vous ne l'avez pas reçue, adressez-vous à votre section départementale du SNUipp-FSU.

# L'ISAE, C'EST POUR TOUS LES PE !

RECONNAÎTRE NOTRE MÉTIER. MAINTENANT !



SNUipp - FSU



## SIGNEZ...

## FAITES SIGNER !

la carte pétition et faites la parvenir à votre section départementale ou au SNUipp national.



# L'ISAE, C'EST POUR TOUS LES PE !

*Le SNUipp-FSU lance une carte pétition  
pour reconnaître notre métier, maintenant !*

Le ministère a annoncé la création d'une indemnité de 400 euros par an (décret n° 2013-790 du 30/08/2013). L'ISAE, Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Elèves, sera versée aux enseignants des écoles élémentaires, maternelles (adjoints, directeurs, personnels des RASED et remplaçants) et des établissements spécialisés. Elle sera versée en deux fois : 200€ en décembre 2013 et 200€ en juin 2014. En sont exclus les conseillers pédagogiques au motif qu'ils n'exercent pas dans les écoles et les enseignants qui exercent dans le second degré (SEGPA, EREA..) et perçoivent déjà une autre indemnité.

Le SNUipp-FSU a fermement rappelé que cette indemnité, dont le montant est très insuffisant, devait concerner tous les enseignants, quelle que soit leur fonction. Le fait que des personnels en soient évincés est inacceptable. Il est de plus nécessaire qu'elle soit revalorisée pour atteindre 1200€ par an, la hauteur de l'ISOE dans le second degré.

A l'évidence, la campagne du SNUipp-FSU sur la nécessaire revalorisation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré a marqué des points... mais on reste très loin du compte : nos salaires ont été amputés de 13 % de pouvoir d'achat depuis 2000. Ces mesures sont d'autant plus insuffisantes qu'elles ne concernent pas tous les personnels. Le SNUipp, avec la FSU, continue de revendiquer l'augmentation de la valeur du point d'indice (gelé depuis 4 ans), seule mesure qui garantirait une revalorisation salariale pour tous.

*La "Carte Pétition" doit être renvoyée massivement pour que  
le ministère accorde l'ISAE à l'ensemble des personnels.  
Elle s'inscrit dans les mobilisations pour une relance du pou-  
voir d'achat et une revalorisation salariale.*



## MONSIEUR LE MINISTRE, NOUS DEMANDONS QUE L'ISAE SOIT VERSÉE À TOUS LES PE !

L'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) vient d'être créée au bénéfice des enseignants du 1<sup>er</sup> degré. Elle a pour objet de reconnaître une première partie de notre « *activité professionnelle invisible* » ( suivi, évaluation des élèves, temps de concertation et de travail en équipe, temps consacré au dialogue avec les familles...). Tous les PE et instits où qu'ils exercent assurent ces missions ! **Tous doivent avoir droit à l'ISAE !**

Or, à ce jour, les enseignants de SEGPA, d'EREA, d'ERPD, d'ULIS et de classes relais ainsi que les CPC, les enseignants référents... en sont exclus ! C'est injuste et inacceptable !

DEPARTEMENT : .....

ECOLE : .....

NOM(S) : .....

SIGNATURE(S) : .....

**L'ISAE, C'EST  
POUR TOUS  
LES PE !**

**Monsieur le Ministre  
de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75007 Paris**

A remettre au  
SNUipp-FSU  
128, bd Blanqui  
75013 Paris  
ou à votre section  
départementale



### NOUS CONTACTER

SNUipp-FSU  
secteur éducatif,  
128 Bd Blanqui,  
75013 Paris  
tél : 01 40 79 50 42  
pour nous  
contacter:  
snuipp@snuipp.fr  
ou  
educatif@snuipp.fr